

SERVICE LOGEMENT

ALLIANCE POLICE NATIONALE

Partie réservée au délégué (remplissage obligatoire).
Fiche à adresser EXCLUSIVEMENT au Pôle E-GPX sur
l'adresse suivante : logementgpx@alliancepn.fr

Date de création de la fiche :

ENP :

NOM et Prénom du délégué :

ADHERENT DEMANDEUR

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Matricule : Adresse mail personnelle (**écrire li**

Téléphone :

Promotion :

Future affectation :

Situation matrimoniale :

Enfant(s) à charge :

Revenu mensuel :

Revenu mensuel du conjoint(e) :

Type de logement (Chambre/Studio/F2/F3, ...) :

Logement social : OUI / NON

N°

unique à jour : OUI / NON Logement privé : OUI / NON

Loyer mensuel maxi (revenu mensuel \geq à 3 fois le

montant du loyer) : Département(s) / commune(s)

souhaité(s) :

Colocation acceptée : OUI / NON

- Garant (= garantie de

loyer impayé) : OUI / NON Situation particulière : OUI / NON

IMPORTANT :

INFORMATIONS RELATIVES A LA RECHERCHE DE LOGEMENT.

1. Concernant une demande de logement social :

Pour pouvoir postuler sur un logement social, le candidat doit obligatoirement faire une demande de numéro unique, valable un an à date de délivrance (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ou en Mairie). **CE NUMERO UNIQUE EST INDISPENSABLE POUR REMPLIR UN DOSSIER AUPRES DU BUREAU DU LOGEMENT DE LA PREFECTURE DE POLICE, DE LA DRCPN, d'un bailleur social où qu'il soit sur le territoire, et pouvoir accéder à leurs parcs de logements.**

2. Concernant une demande de logement d'urgence, temporaire ou privé :

Le service logement APN, parallèlement à l'accompagnement des policiers dans leur recherche de logement social, propose une offre de logements temporaires (chambres en résidence, chez des particuliers), ou de biens appartenant à des bailleurs institutionnels et privés.

Dans tous les cas, le service logement APN est chargé d'aider et d'épauler au mieux les demandeurs dans leur recherche de logement. Il assurera, si nécessaire, le suivi du dossier, même après l'affectation de l'élève-gardien sur son premier poste d'affectation. Ce suivi sera réalisé en lien avec la section de la région dans laquelle il est amené à travailler.

IMPORTANT

Toute fiche incomplète ou ne respectant pas le circuit indiqué ne sera pas traitée. L'adhérent devra être à jour de sa cotisation.

Observations éventuelles